



GARANTIES FINANCIÈRES ADMINISTRATEUR DE BIENS

FICHE PRODUIT

Dans le cadre de votre activité immobilière (transactions, gestion locative ou syndic de copropriété), vous êtes soumis à la loi Hoguet n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifiée par la loi ALUR en 2014.

A ce titre, vous avez l'obligation de souscrire des garanties financières pour couvrir les fonds de mandants.

Quel montant ?

Qu'il s'agisse de transactions avec ou sans maniement de fonds, de gestion immobilière ou de syndic de copropriété, le minimum légal est fixé à 110 000 €.

Pour les entreprises disposant d'un historique d'activité, notre questionnaire et l'attestation de la pointe des fonds détenus permettront de chiffrer au plus juste le montant de la garantie financière nécessaire.

Pour quels opérateurs ?

- Agent immobilier
- Administrateur de biens
 - Syndic
 - Gestion



ÉVALUATION DE VOTRE DOSSIER

Euler Hermes analyse et évalue votre dossier à partir :

- de la qualité des comptes sociaux
- des échanges d'information afin de pouvoir, en cas de besoin, statuer dans les meilleures conditions sur la délivrance de la garantie financière.

VOS CONTRATS EN 3 ÉTAPES : SIMPLE, SOUPLE & RAPIDE

ÉTAPE 1



Pré-tarification Garantie financière Administrateur de Biens

Complétez le formulaire
de souscription

ÉTAPE 2



Constitution du dossier En fonction de votre activité

- K-Bis de moins de 3 mois
- Copie de la **Carte Professionnelle T, G ou S** le cas échéant
- Deux dernières liasses fiscales
- Attestation comptable de **pointe de fonds détenus**
- Dernier audit
- Copie de la dernière garantie financière (reprise d'antériorité)

ÉTAPE 3



Contractualisation

- Bon pour accord sur l'offre
- Signature de la fiche information et conseil
- **Paiement de la prime assureur par virement ou prélèvement**
- Émission des contrats et attestations

LES + D'EULER HERMES

- Une approche « sur mesure » de votre dossier réalisée par une équipe spécialisée
- Un tarif compétitif
- L'assise financière du groupe ALLIANZ
- La complémentarité avec les produits ALLIANZ

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE CAUTION

au **01 84 11 50 54**

ou consultez

www.eulerhermes.fr/caution-et-garanties

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale : 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50 - www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 -1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

